

Le feuillet municipal de Colombiers

<https://www.colombiers86.fr>

Janvier—Février
2023



La municipalité vous souhaite à tous et toutes une belle et heureuse année 2023

Coupage d'électricité

Afin de recevoir les alertes de la « météo du réseau électrique » sur votre portable, vous pouvez vous inscrire sur le site :

<https://www.monecowatt.fr/>

En cas de coupure, pensez à :

- laisser le portail et/ou les volets électriques ouverts.

- Avoir à disposition de l'eau au cas où, il y ait des soucis d'alimentation en eau potable ou une baisse de pression importante sur le réseau.

- disposer de lumière indépendante du réseau si la coupure a lieu en soirée ...

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/les-priorites/reduire-notre-consommation-denergie/delestage-electrique>

Location Salles des fêtes

Nouveaux tarifs 2023 :

Pour le week-end

- 370€ pour la salle des fêtes
- 130€ pour la salle Abbé Réau

Pour une journée en semaine : 80€

Pour les associations, et en cas de manifestation lucrative : 40€ la journée

Distribution des sacs jaunes

La distribution des sacs jaunes se déroulera le 25 février et le 4 mars prochain dans la salle des fêtes de 9h à 12h.

Challenge sapin de Noël

Un grand BRAVO à tous les Colombinois qui ont participé au Challenge "Un sapin à chaque porte".



Moments de partages

sympathiques autour de belles créations originales qui ont suscité l'admiration des passants.

Accueil de loisirs et Point jeunes

Les prochaines dates d'accueil pour les enfants âgés de 5 à 11 ans et les jeunes âgés de 12 à 17 ans sont du 4 au 20 février 2023.

Au programme du Point Jeunes : patinoire, cinéma, escalade, foot en salle, bowling, et bien d'autres activités. Le programme est sur la page Facebook « Point jeunes Colombiers »

Mutuelle AXA

La mairie vous ouvre la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé AXA.

Une réunion d'informations aura lieu le 22 février à 10h30 dans la salle Abbé Réau.

Erratum Dans le précédent feuillet municipal, nous vous annoncions que les illuminations seraient installées pour une période réduite, à partir du 12 décembre. Cependant, cette installation dépend du réseau SRD et leur intervention a été programmée plus tôt.

Erwan Audiguet-Renault, originaire de Colombiers et âgé de 22 ans, est un athlète handisport. Sa dernière performance a eu lieu à Neuville, lors des 10 km qu'il a parcouru en 1 h14 mn. Ce qui a fait de lui le vice champion de France dans sa catégorie de handicap. Son projet est de participer au J.O. 2024.



Les derniers livres arrivés à la bibliothèque

La fabrique du suspense

de Michel BUSSI

Genre : Policier, Thriller

Dans un récit captivant, cet « inventeur d'histoires » nous invite au cœur des mystères de l'écriture, depuis les premières intrigues imaginées durant l'enfance en Normandie jusqu'à l'écriture du premier livre et l'euphorie des premiers succès. Un voyage littéraire dans les secrets d'écriture de l'auteur avec les quarante « commandements » du suspense et du twist.



Comment dessiner ?

De Zep et Tebo

Les leçons de dessin des célèbres professeurs Zep et Tebo.



Poilant et instructif ! Tu as toujours rêvé d'être le roi de la BD ? De savoir dessiner un léopard ou un slip en trois minutes et deux coups de crayons chrono ? De prendre des cours particuliers avec des stars de la BD, des vraies, qui te révéleraient tout de leur quotidien de paillettes et de tâches d'encre de Chine

Les commerçants ambulants

La pâtisserie	06 82 69 99 17	Mercredi 11h30 - 12h30 (tous les 15 jours)
La poissonnerie	06 72 90 60 01	Mercredi 11h30 - 13h
Producteur de légumes	06 82 13 98 16	Mercredi 9h - 12h

A noter dans vos agendas

Février	
Samedi 25	Distribution des sacs jaunes de 9h à 12h dans la salle des fêtes
Samedi 25	Dîner dansant organisé par l'ASC Foot
Mars	
Samedi 4	Distribution des sacs jaunes de 9h à 12h dans la salle des fêtes
Samedi 4 et dimanche 5	Théâtre par La Ribambelle
Samedi 18	Concours de belote de la St Patrick organisé par le comité des fêtes
Dimanche 26	Bal de Printemps organisé par la Boîte à Folk
Avril	
Samedi 8	Vide grenier organisé par le comité des fêtes
Dimanche 29	Randonnée des asperges organisée par l'ASACC

Infos Pratiques

Mairie	Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h
Agence postale	Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h Fermée le mardi après-midi Fermée le mercredi matin (possibilité de retirer les colis Samedi : 9h-11h30)
Bibliothèque (à côté de la Mairie)	mercredi : 14h30-16h vendredi : 16h-18h

Etat Civil



Décès

Bernadette CHAUDERLOT épouse GARNIER, 91 ans

Joël DOUBLIE, 76 ans



Si vous souhaitez recevoir le prochain bulletin en format numérique, merci de le signaler à la mairie soit par mail à l'adresse mairie@colombiers86.fr, soit par téléphone au 05.49.90.02.25.

Cérémonie du 11 novembre



Durant cette cérémonie, une nouvelle plaque a été inaugurée et les enfants de l'école du Val d'Envigne ont rendu hommage à nos soldats et civils morts pour la France en énumérant leur noms. La cérémonie s'est déroulée avec l'accompagnement de la fanfare du CNC Music et s'est terminée par un vin d'honneur.



L'ALSH « LA BELLE VIE » s'est préparé aux fêtes de Noël.

En partenariat avec l'Ecole communale du val d'Envigne les enfants ont confectionné des décorations pour le sapin, les tables...

Ils les ont mis en vente lors du traditionnel marché de Noël de la commune.



Les enfants ont décoré leur centre de loisirs et les sapins créés par les jeunes ont été disposés dans les



rues de Colombiers, en attendant l'arrivée du Père-Noël.

L'équipe d'animation a proposé de partager un moment de convivialité avec les familles, et de faire découvrir la magie de Noël au château de Chambord.

Le Père Noël au centre de Loisirs



Le Père Noël est passé le mercredi 14 décembre à l'école pour gâter les enfants de l'accueil de loisirs.



Spectacle de Noël

L'Association de Parents d'Elèves, IA ParentEle, a offert à l'ensemble des enfants de l'école, un spectacle qui s'est déroulé le 13 décembre dans la salle des fêtes.



Arbre de Noël

La municipalité a organisé l'arbre de Noël et a offert des cadeaux aux 150 enfants de la



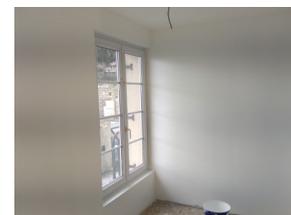
commune âgés de 0 à 10 ans. Après la distribution des cadeaux par le Père Noël, parents et enfants ont pu déguster une

boisson chaude préparée par ses lutins.



Travaux cabinet médical

Les travaux engagés pour la création d'un cabinet médical sont en cours.



Distribution des colis de Noël

Nos aînés ont reçu, à l'occasion des fêtes de Noël, un colis gourmand offert par le CCAS et la municipalité.



Octobre rose : Grâce à vos dons, la municipalité a récolté la somme de 211€ et l'a reversée à la ligue contre le cancer.

LES INFOS DU TERRITOIRE CHATELLERAUDAIS

L'ÉTUDE DU BASSIN DE L'ENVIGNE

LE SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA) est un syndicat de bassin versant qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) depuis 2018 sur le bassin de la Vienne et ses affluents de Valdivienne à Port-de-Piles.

Il anime et coordonne l'ensemble des actions entreprises en faveur de la protection et de la restauration des milieux

Dans le cadre de ses compétences, le SMVA met en oeuvre différentes actions permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE)

L'objectif de cette étude qui se finalisera en 2023 est d'établir un diagnostic de l'état des lieux détaillé et partagé du bassin versant de l'Envigne. Il permettra de proposer un programme d'actions et de travaux adaptés aux évolutions naturelles des milieux aquatiques mais aussi aux exigences des nouvelles politiques environnementales.



RECENSEMENT CITOYEN

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- ◆ Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- ◆ Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- ◆ Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.



Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

ARRETE PREFECTORAL Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne (arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017).

COVOITURAGE : UNE PRIME DE 100 EUROS POUR LES PRIMO-CONDUCTEURS EN 2023

À partir du 1er janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €, via la plateforme de covoiturage sur laquelle les trajets ont été réalisés, sous la forme d'un versement progressif : un premier versement de 25 € effectué au plus tard 3 mois après le premier trajet de covoiturage ; un second versement de 75 € effectué au plus tard 3 mois après la réalisation du 10e trajet de covoiturage.

Pour bénéficier de la prime, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir le permis de conduire ;
- Effectuer un premier trajet en covoiturage en tant que conducteur en 2023, puis 9 autres trajets dans les 3 mois suivants ;

La distance du trajet réalisé en France ne doit pas être supérieure à 80 km. Les trajets sont effectués en utilisant un opérateur de covoiturage éligible.

Aides des collectivités locales

Certaines collectivités territoriales proposent aux conducteurs et aux passagers des incitations financières pour favoriser la pratique du covoiturage : les passagers peuvent covoiturer gratuitement ou pour quelques euros ; les conducteurs reçoivent une prime pour chaque personne transportée. En 2023, l'État complétera ces aides financières sur la base du principe 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité. Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16213>

INDEMNITÉ CARBURANT 2023 : 100 EUROS POUR LES TRAVAILLEURS MODESTES

Le Gouvernement met en place une aide spécifique de 100 €, sous conditions de ressources, en faveur des personnes qui ont une activité professionnelle utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail. Cette demande est à faire à partir du 16 janvier 2023 sur le site <https://ict.impots.gouv.fr> jusqu'au 28 février 2023. Les critères d'éligibilité sont indiqués sur la page <https://www.impots.gouv.fr/Indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche>.